

Les problèmes de la catégorisation textuelle : entre fondements théoriques et fondements structurels

Dr. Abdelkader Benali
Université Paris Ouest Nanterre La Défense
MoDyCo UMR 7114



Synergies Algérie n° 17 - 2012 pp. 35-49

Résumé : La linguistique textuelle n'a cessé de se pencher sur le problème de catégorisation des textes sans parvenir à ce jour à l'identification de critères communs. En effet, à des fins d'enseignement, et face à l'hétérogénéité constitutive de toute production textuelle, la nécessité de classer les textes selon la forme, leur composition, leur l'organisation et leur structuration, s'impose impérativement. C'est pourquoi notre article, issu de travaux de recherches en linguistique textuelle, se veut un balayage sur certains aspects théoriques et sur leurs soubassements référentiels, concilié aux aspects structurels permettant une réelle typologisation textuelle.

Mots-clés : typologie - textualité - généricité - linguistique textuelle - séquence.

Abstract: Text linguistics has ceased to lean over the problem of text categorization but failed so far to identify common criteria. In fact, for educational purposes, within constitutive heterogeneity of all textual production, the need to classify the texts according to the form, composition, organization and structure, is to be set imperatively. That's why our article, derived from research work in text linguistics, intends to shed light on certain theoretical aspects and their referential foundations in conciliation with structural aspects leading to a real textual typologization.

Keywords : typology - textuality - genericity - text linguistics - sequence.

المخلص: رغم الاهتمامات الكبيرة للسانيات النص لعالجة مشكلة تصنيف النصوص الا انها فشلت حتى الآن في تحديد معايير مشتركة. في الواقع، ولأغراض التعليم، ونظرا لعدم جئانس إنتاج النصوص، والحاجة إلى تصنيف النصوص وفقا لنموذج وتكوين وتنظيم وهيكل معين ارتابنا في هذا المقال المستمد من العمل البحثي في لسانيات النص التطرق الى الجوانب النظرية والهيكلية لتحديد الجوانب الرئيسية لتصنيف النصوص.

الكلمات المفتاحية: التصنيف - التناص - النمطية - لسانيات النص - التسلسل.

Introduction

Être capable de différencier des types de textes fait partie de la compétence des sujets. À côté de cette compétence empirique, il existe des manières rationnelles et contrôlées de classer les textes, ce sont les typologies construites par les linguistes et les psycholinguistes. Certaines typologies construites par des

linguistes s'intéressent aux aspects structurels des textes, d'autres se fondent essentiellement sur les aspects discursifs, enfin il y a ceux qui concernent « l'effet de texte », vu comme le produit d'une double détermination alliant les dimensions configurationnelle et séquentielle, lesquelles interviennent tant au plan local qu'au plan global. La dimension configurationnelle concerne les aspects sémantiques et pragmatiques, la dimension séquentielle, quant à elle, concerne la mise en séquence des énoncés.

Pour les linguistes, les écrits s'organisent en quelques grandes catégories définies par l'intention de communication et par quelques caractéristiques linguistiques. Toutefois, aujourd'hui les typologies sont remises en question. Certes, aucune typologie, aussi satisfaisante soit elle, ne pourra jamais rendre compte de la diversité et de la complexité de l'ensemble des productions textuelles humaines. Toutefois, à défaut de typologie textuelle à proprement parler, il est possible de repérer et d'identifier dans les textes des fragments et des segments constituant les schémas prototypiques plus restreints que sont les séquences.

1.1. Les typologies textuelles

Tout texte a, plusieurs dimensions : il exprime des relations ou situations sociales, il a un contexte, des contenus, des buts, des éléments formels. Il a aussi une organisation et une cohérence. Un certain nombre de typologies de texte ont été élaborées à partir d'un même critère de classification : la structure linguistique formelle ou superstructure. De même que la production de phrases isolées se fait à partir d'une structure de base et s'appuie sur des modèles types, on admet qu'il y a des marques intra-textuelles explicites en nombre suffisant pour répartir les textes en types.

Sur quoi se fondent les typologies textuelles ?

Pour K. Kanvat, les typologies textuelles participent de la nécessité générale d'identifier des régularités dans la multitude des énoncés : « Les typologies ont pour fonction de modéliser l'hétérogénéité des textes, principal problème de la linguistique textuelle. » (K. Kanvat, 1996 : 9), nécessité dont le classement général représente une autre forme d'expression. Elles se sont développées au moment où l'approche structurale des textes marquait le pas et aussi sous la pression, comme le rappelle K. Kanvat (Ibid., p. 22), d'un besoin de disposer, au point de vue didactique, de matrices facilitant la compréhension / production des textes.

Dans les années 70, Egon Werlich (1975) a proposé une typologie textuelle basée sur des *phrases types*. Il définit le type de texte en ces termes :

“A text type is an idealized norm of distinctive text structuring which serves as a matrix of rules and elements for the encoder when responding linguistically to specific aspects of his experience.” (Werlich, 1976 : 39)

Werlich précise que la structure profonde d'un texte, le « type », est à mettre en relation avec les facteurs contextuels de la situation de communication.

On a vu également se développer des essais de typologie dans une perspective nettement plus globale, comme par exemple celui qui a été proposé en 1980 par T.A. Van Dijk.

Typologie des typologies

Pour clarifier les choses, André Petitjean (1989) propose une typologie des typologies pour classer les textes, il décrit quatre grandes familles :

- *Les typologies à base énonciative*, inspirées des travaux de Benveniste (1966, 1970) ; elles se fondent sur l'analyse des rapports entre le locuteur, l'interlocuteur et l'ancrage spatio-temporel. Il y a ici centration sur les opérations linguistiques et les marqueurs par l'intermédiaire desquels la situation énonciative s'inscrit dans l'énoncé : pronoms personnels, déictiques, système des temps...
- *Les typologies à base communicative*, ou fonctionnelle : on se réfère ici à Jakobson (1963) qui distingue six fonctions principales : la fonction référentielle (expositive, informative) ; la fonction conative, centré sur le destinataire (l'injonctif par exemple) ; la fonction phatique, visant au maintien de la communication (les marqueurs de continuité thématique dans le dialogue) ; la fonction métalinguistique, contrôlant l'usage du code de la communication ; la fonction expressive, qui vise la personnalité du récepteur et ses propres pensées (émotions) et enfin la fonction poétique.
- *Les typologies situationnelles* ou institutionnelles, d'inspiration essentiellement sociologique, et qui vont conduire à distinguer le discours publicitaire, le discours religieux...
- *Les typologies fondées sur les structures cognitives* mises en jeu. Celle de Werlich (1975) distingue cinq grands types de textes : le descriptif, lié à la perception de l'espace ; le narratif, associé à la perception du temps ; l'expositif, où entrent en jeu l'analyse et la synthèse des représentations conceptuelles ; l'argumentatif, organisé autour des jugements et des prises de position ; l'instructif, enfin, qui concerne les prévisions.

Du type de texte à la séquence

À la fin des années 1980, J-M. Adam s'intéresse au fait que tout texte est fondamentalement hétérogène. Cela l'amène à définir le texte comme un lieu où « apparaissent immédiatement une hétérogénéité et une complexité qui semblent constitutives des discours en langue naturelle » (Adam, 1987 : 51). Aussi, J-M. Adam adopte la notion de *séquence* pour ainsi désigner une segmentation qui délimite des espaces textuels hétérogènes au sein d'un plus grand ensemble textuel, hétérogène, mais se donnant à lire comme homogène. Il ajoute la notion de *séquence dominante*, subordonnée à une séquence dominée. Cela permet de ne pas concevoir la structure du texte comme une suite simplement linéaire de séquences, et de rendre compte des phénomènes de hiérarchisation globale du texte.

Pour J.M. Adam (1992), les types textuels traduisent des procédures cognitives, des manières d'appréhender la réalité et de donner à cette vision une structure typifiée qui agit en profondeur sur le texte. Ces types de textes se reconnaissent par une dominante dans leur organisation séquentielle, dans leur plan de base.

Selon ce même auteur (2001 : 34-35), il existe cinq prototypes de séquences textuelles : narrative ou récit ; descriptive ou description ; argumentative ou argumentation ; explicative ou explication ; dialogale ou dialogue. Cette classification est basée sur le raisonnement suivant : la séquence se définit comme un des plans d'organisation de la textualité. Une séquence, et plus encore un texte complet, n'offrent jamais qu'une actualisation plus ou moins approchée du modèle prototypique de référence. Cela n'empêche nullement sa caractérisation mais la rend au contraire plus exacte et plus fine.

La séquence est une unité textuelle qui peut être définie comme une structure, c'est-à-dire comme :

- un réseau relationnel hiérarchique, autrement dit une entité décomposable en parties reliées à la fois entre elles mais aussi au tout dont elles font partie ;
- une entité relativement autonome, dotée de sa propre organisation interne et reliée également à l'ensemble plus vaste dont elle fait partie.

L'intérêt pédagogique de cette classification, par le biais des séquences, est qu'elle permet de comprendre et d'analyser le fonctionnement interne de chaque texte à partir de caractéristiques spécifiques. Cependant ces catégories sont rarement présentées comme des illustrations « pures » d'un type donné mais englobent le plus souvent dans leurs espaces respectifs des séquences appartenant à d'autres types.

Pour Coirier, Gaonac'h et Passerault (1996), qui reprennent les considérations théoriques de J.M. Adam (1992), les types de textes se distinguent les uns des autres, à la fois sur le plan de leur *visée communicative* et sur celui des *domaines référentiels* mis en jeu, et donc des structures cognitives associées à ces domaines ; sans oublier que la même information peut se voir exprimée dans un texte de différentes façons. Enfin, aucun texte ne peut être assimilé à un type unique, homogène. On doit cependant insister sur le concept de *dominance séquentielle* : même composé de séquences hétérogènes, tout texte est organisé autour d'un discours, à partir d'une finalité communicative dominante, associée à des opérations appropriées.

1.2. Caractérisation textuelle

Sur quoi se fonde-t-on lorsqu'on parle de texte ? Un texte n'est pas une simple suite de phrases juxtaposées. Dans ce sens, M. Meyer (1992) affirme que « le texte se matérialise bien par l'ensemble des phrases qui le composent, mais il les dépasse toujours ». J.-M. Adam (2005) emploie, pour sa part, la notion de « préconstruit ». Cependant, les deux pré-supposés de base qui font qu'un texte est un texte sont surtout la cohérence et la cohésion, ce qui nous amène à opérer une distinction entre les deux notions.

Par ailleurs, et pour caractériser les textes, il y a lieu de noter que les types de textes sont contrôlés par le genre auquel ils appartiennent, et peuvent servir de sous-unités de l'enseignement-apprentissage. Les types de textes ne sont donc valables « pédagogiquement » qu'à travers les genres spécifiques.

La didactique du texte a tendance à utiliser les caractéristiques de chaque type de texte en tenant compte de la relation entre genres ou types de textes. Savoir reconnaître à la fois les différences et les ressemblances entre des genres permettrait à l'apprenant de se familiariser avec les règles du texte et d'utiliser une stratégie de la compréhension écrite, adaptée à chaque genre, d'où l'émergence de la notion de généricité.

1.2.1. Textualité

Selon N.E. Enkvist (1982), « Tout texte qui réussit à déclencher un processus d'interprétation dans une situation donnée est d'un point de vue communicatif une réussite ». En effet, le texte existe comme résultat d'une interaction. Un texte n'est jamais écrit dans le vide. Cependant, le paramètre interactionnel ne suffit pas à décrire les attributs d'un texte. Parler d'un texte, c'est souligner le fait qu'il s'agit d'un ensemble ou d'une unité et non pas d'une suite de phrases disjointes sans aucune relation.

Pour M.M.J. Fernandez (1987), qui prend en compte le fait que le texte soit une unité de communication, celui-ci se définit comme « un ensemble formé d'un ou plusieurs phrases unies par un réseau de coréférences ». Cet ensemble met en œuvre trois principes : « la grammaticalité, l'acceptabilité et d'adaptabilité ou degré d'adéquation contextuelle ».

Ces trois principes résument les critères définitoires établis par De Beaugrande et Dressler (1981). En effet, ces deux auteurs énumèrent sept facteurs indépendants auquel tout texte doit répondre. Les deux premiers sont les facteurs de cohésion et de cohérence, les trois suivants concernent les rapports entre les éléments de la communication : intentionnalité, acceptabilité et informativité. Les deux derniers sont les facteurs de situationnalité et d'intertextualité. Si l'un des critères n'est pas satisfait, le texte ne sera pas considéré comme tel.

Ces critères sont extrêmement intéressants car ils mettent bien en perspective l'interrelation des éléments relevant de paramètres purement textuels et de ceux provenant de considérations pragmatiques.

Pour J.M. Adam la notion de *textualité* est une notion non « *abstractive* » mais imaginative de forme, c'est pourquoi il affirmait déjà en 1990 que « la textualité n'est pas réductible à des règles de cohésion locale » (1990 : 98-105). Elle englobe une dimension inséparable des mécanismes de sa production et de son interprétation. La vérité d'un texte ne peut pas se centrer autour de la vérité des propositions individuelles. La proposition relève d'un acte de référence et d'un acte d'énonciation dans le contexte d'énonciation où se situe la phrase.

D'abord concentrée sur la linéarité du texte, la linguistique textuelle admet désormais en effet que la textualité n'est pas seulement une affaire de séquences, d'enchaînements ou de progression, mais aussi de récurrences graphiques, de collocations lexicales et de réseaux linguistiques.

En résumé, la textualité peut être déjà définie comme un équilibre délicat entre une continuité-répétition, d'une part, et une progression de l'information, d'autre part. Néanmoins, pour être interprétée comme un texte, une suite d'énoncés doit donc selon J.M. Adam (1990) non seulement apparaître comme une séquence d'unités liées, mais aussi comme une séquence progressant vers une fin.

Ces réflexions nous amènent à considérer que la cohérence et la cohésion sont des notions clés et nous allons donc nous intéresser à leur définition afin d'essayer de comprendre ce qui fait qu'un texte est ou n'est pas réussi ou efficace.

1.2.1.1. La cohérence : approches théoriques

Le texte, est un tissage de phrases qui donnerait un tout cohérent. La notion de cohérence est apparue dans les années 1970/1980. Selon Van Dijk (1973) on peut distinguer deux niveaux de cohérence textuelle :

- Un niveau interphrastique (niveau « local ») : si le texte n'est pas perçu comme étant uniquement une suite discontinue de phrases, c'est qu'il existe des relations, des connexions entre les phrases. Ces connexions permettant de ne pas avoir une impression de juxtaposition.
- Un niveau macro-structurel (niveau « global ») : le sens global n'est pas la simple addition des mots qui constituent la phrase. Il n'est pas la simple addition de la signification que l'on peut construire pour chaque phrase. Le sens vient de la construction syntaxique.

Un principe constitutif de la cohérence : la notion de thème

Pour Werlich, la cohérence est la constituante même du texte. Elle est définie en ces termes :

« Coherence is created in linguistic communication whenever the encoding communicant...uses some linguistic unit...as a text base unit...with a theme and then expands this unit in linear progression in conventionally ordered and completed sequences of linguistic unit. » (1976 : 23)

L'idée de base est que l'information procède par ajustement entre une base thématique (Text base unit) et une expansion thématique. En prenant le thème, c'est-à-dire l'ensemble formé par la base et l'expansion, comme principe constitutif du texte, Werlich présente l'avantage de n'insister ni sur la division traditionnelle en syntaxe, sémantique et pragmatique, ni sur l'unité phrase ; au contraire, il se place sous un angle véritablement textuel.

Les règles de cohérence

Selon M. Charolles (1978), pour qu'un texte soit cohérent, « il faut qu'il comporte dans son développement linéaire des éléments à récurrence stricte » (méta-règle de répétition) et « que son développement s'accompagne d'un apport sémantique constamment renouvelé » (méta-règle de progression). Par

ailleurs, pour qu'un texte soit cohérent, « il faut que les faits qu'il dénote dans le monde représenté soient reliés » (méta-règle de relation), ce qui signifie qu'il doit exister des relations qui permettent de lier les éventualités décrites et de structurer le discours : ces relations sont appelées relations rhétoriques ou discursives.

La part du lecteur dans la cohérence

Reinhart Taya (1981) établit une échelle de la cohérence. Elle distingue les textes qui sont « explicitement cohérents » de ceux qui ne sont qu'« implicitement cohérents ». La différence entre les textes « explicitement cohérents » et les textes « implicitement cohérents » n'est pas forcément en relation directe avec leur construction logique et grammaticale (*well formedness*). Ce qui est en jeu, ce n'est pas l'intelligibilité « finale » du texte mais les types de procédures supplémentaires nécessaires de la part du récepteur pour établir cette cohérence.

Pour Lita Lundquist (1980), qui se base sur les travaux de Egon Werlich, la cohérence ferait partie de la compétence linguistique de deux manières : d'une part, l'homme est capable de produire des textes, c'est-à-dire des suites cohérentes de phrases, d'autre part, il est en mesure de décider si une suite de phrases est cohérente ou non et si elle constitue un texte ou non.

Pour cet auteur, la notion de cohérence est donc un système qui relèverait d'abord d'un processus d'identification où entrent, pour une large part, la subjectivité du décodeur, c'est-à-dire, ses connaissances du monde réel, et en particulier ses connaissances de la partie du monde désignée par le thème constitutif du texte.

Pour sa part, Shirley Carter-Thomas (2000), considère que la notion de cohérence correspond « à un jugement positif de la part d'un récepteur face à l'efficacité d'un texte donné » puisqu'elle explique que c'est un jugement qui n'est pas seulement une réflexion sur l'unité du texte mais qui porte aussi sur son adéquation à la situation dans laquelle il est produit.

Ceci dit, la notion de cohérence implique un jugement intuitif sur le fonctionnement d'un texte. Si un lecteur donné trouve un texte cohérent c'est parce qu'il construit à partir de ce texte une interprétation qui correspond à sa vision du monde, car la cohérence n'est pas strictement dans le texte mais elle résulte également de l'interaction avec un récepteur potentiel. Cette assertion est admise par Michel Charolles : « La cohérence n'est pas une propriété des textes [...] le besoin de cohérence est, par contre, une sorte de forme a priori de la réception discursive ». (1988 : 55)

Ce « besoin » de cohérence auquel se réfère M. Charolles semble important à souligner. Tout lecteur coopératif a tendance à attribuer initialement du sens à ce qu'il lit ou entend. Même face à un texte très dense, dans un domaine très spécialisé, le lecteur hésitera à juger un texte comme « incohérent » :

« Tout se passe comme si le « récepteur ignorant » faisait crédit de cohérence à l'émetteur, admettait qu'il a ses raisons (supérieures aux siennes) et s'efforçait précisément de les retrouver afin de reconstruire le suivi de son discours. » (1978 : 38)

Comme tous les textes ne procèdent pas de la même logique, la cohérence se construit par le lecteur à partir des marques signalées dans le texte. Orienté par les marqueurs de cohésion et par certains procédés discursifs, le lecteur tisse et organise les liens logiques essentiels à la compréhension du texte. La cohérence est une construction d'ordre cognitif. Elle procède de la mise en relation des différents procédés cohésifs apparaissant dans le texte. Selon Charolles, la cohérence textuelle se mesure en fonction de la compréhension du texte, autrement dit, plus la cohérence textuelle est facile à construire, plus le texte est facilement compréhensible.

La cohérence dépend donc, de la force cohésive du texte, mais surtout du traitement qu'en fait le récepteur. La cohérence se sollicite comme une activité cognitive et, dans certains cas comme activité inférentielle. Ceci s'explique par le fait qu'un certain texte soulève un niveau de compréhension variable selon les lecteurs. Ainsi la cohérence n'est pas une manifestation textuelle mais le fruit d'un travail cognitif. Elle se construit par le lecteur à partir des composants textuels.

1.2.1.2. La Cohésion : aspects définitoires

La notion de cohésion est généralement mise en rapport avec la linéarité du texte, c'est-à-dire les enchaînements entre les propositions et les moyens formels dont dispose l'émetteur pour assurer ces enchaînements. C'est une propriété du texte, qui est envisagé fermé sur lui-même et qui s'évalue en fonction de l'organisation sémantique interne.

Pour Halliday et Hasan (1976 : 30), à qui on doit la définition de la notion de cohésion, le fait qu'un récepteur soit capable de reconnaître « un texte » dans une suite de phrases implique l'existence dans ce texte de certains traits linguistiques qui contribuent positivement à cette unité textuelle. Ces traits linguistiques sont théoriquement à la disposition de l'émetteur pour créer cette unité. Il s'agit de montrer les liens de cohésion à la fois intra- et inter-phrastiques, et en particulier les procédures utilisées pour établir les liaisons entre les informations anciennes et nouvelles. Halliday et Hasan (1976 : 4) distinguent deux types de cohésion : la cohésion grammaticale et la cohésion lexicale.

Par cohésion grammaticale, ils entendent les relations de référence, de substitution et d'ellipse. Les relations de référence, endophorique et exophorique, sont de trois types : personnel, démonstratif et comparatif. La référence personnelle est exprimée par les pronoms personnels, les adjectifs et les pronoms possessifs qui réfèrent à la situation de parole ; la référence démonstrative, par les adjectifs et les pronoms démonstratifs qui réfèrent à la proximité ; et la référence comparative, par des adjectifs ou des adverbes. Les relations de substitution et d'ellipse peuvent être des types nominal, verbal ou propositionnel selon la nature du mot remplacé dans le cas de la substitution ou selon le groupe dans lequel s'effectue l'omission dans le cas de l'ellipse.

La cohésion lexicale est assurée par le vocabulaire, par la répétition et la collocation. La répétition comprend la répétition d'une même unité lexicale, mais aussi la synonymie (ou quasi-synonymie), la hiérarchie (hyponymie et hypéronymie) et les mots génériques. La collocation englobe toute paire de lexèmes qui entretiennent une certaine relation sémantique.

La cohésion s'établit aussi par la coordination ou la connexion entre les différents éléments du texte (mots, propositions, phrases, paragraphes). Son activité textuelle s'opère à l'aide de certains procédés. Ces procédés sont la récurrence, le parallélisme, la paraphrase, la jonction et la coréférence diaphorique. Chacun de ces éléments permet au lecteur de construire la cohérence :

- la récurrence est la réutilisation d'un terme ou d'un syntagme dans le développement linéaire du texte. Elle marque ainsi la continuité de la thématique.
- le parallélisme est une réutilisation structurelle, c'est-à-dire qu'il met en parallèle deux informations en passant par la même structure en surface.
- la paraphrase est un procédé de réutilisation qui s'opère au niveau du contenu sémantique. Le rappel sémantique s'effectue dans une structure différente de celle où apparaissait le même contenu antérieurement.
- la jonction agit comme une charnière entre les éléments ou les unités textuelles. Elle établit la connexion, la coordination entre deux ou plusieurs propositions. Elle se caractérise par l'utilisation des marqueurs, de connecteurs conjonctifs, disjonctifs ou subordonnés
- la coréférence diaphorique apparaît comme une procédure de référence contextuelle, comme la coréférence « en amont » ou « en aval » du référé et du référent.

L'approche de Pierre Coirier est axée sur l'idée de la composition thème - rhème et sur la connexion entre les prédicats, selon eux :

- « la cohésion assure le maintien et la progression du thème. Un texte bien formé implique qu'il y ait conservation et en même temps progression de l'information au niveau des syntagmes nominaux, par reprise des référents anciens et introduction des référents nouveaux, dans le respect de la stratégie given-new au plan de l'organisation thème-rhème. Elle intervient également au niveau du « relais des prédicats », c'est-à-dire de l'organisation des relations entre les prédications successives, assurée notamment par le système des temps verbaux. » (1996 : 32)

Dans cette approche, il est également question de cohésion structurale. Celle-ci se manifeste par le parallélisme, par l'organisation thème-rhème ou encore par l'organisation de l'information selon qu'elle est considérée comme connue ou nouvelle. Ces trois aspects se combinent et cohabitent dans la même structure discursive.

Toujours selon Pierre Coirier, la cohésion est structurale lorsqu'elle caractérise l'aménagement de la structure sémantique : l'organisation de l'information - connu, nouveau -, la présentation du message - thème, rhème - et le parallélisme qui donne un mouvement au texte relèvent de cette classe. La cohésion est dite non-structurale lorsqu'elle se retrouve dans la structure lexico-grammaticale qui supporte l'information ou le message par des ensembles de dispositifs.

1.2.1.3. Cohérence et Cohésion

La distinction entre les notions de cohésion et de cohérence est, comme le note M. Charolles, plutôt bien établie depuis la fin des années 70 dans la communauté francophone :

« (...) tout le monde est à peu près d'accord pour opposer d'un côté la cohérence, qui a à voir avec l'interprétabilité des textes, et, de l'autre, les marques de relation entre énoncés ou constituants d'énoncés. Concernant ces marques, depuis M.A.K. Halliday et R. Hasan (1976), on tend à les regrouper sous le nom générique de cohésion. » (1988 : 53)

Le partage entre les phénomènes relevant de la cohérence et ceux qui relèvent de la cohésion semblerait dépendre pour une grande part d'une perspective qui se borne à une dimension proprement linguistique et d'une deuxième qui prend en considération le monde en dehors du texte.

Selon Christian Vanderdorpe (1992), la cohésion désigne l'ensemble des opérations qui permettent d'assurer le suivi d'une phrase à une autre. Cette notion se distingue ainsi de la cohérence, qui considère le texte d'un point de vue plus global.

La cohésion se manifeste par la coordination, la connexion entre les différents éléments du texte (mots, phrases, paragraphes). La cohérence, quant à elle, se définit par les liens logiques entretenus entre les idées. Autrement dit, la cohésion se rapporte à des manifestations d'ordre textuel servant de connexion entre les différentes parties, alors que la cohérence, soumise à ces mêmes manifestations, correspond à une construction d'ordre cognitif de la part du lecteur.

La cohésion constitue donc un phénomène d'ordre local et se manifeste par des marques textuelles au niveau de la micro-structure, tandis que la cohérence s'établit d'une façon globale, c'est-à-dire au niveau de la macro-structure. Par ailleurs, si la cohésion est liée à la présence de marques de relation entre constituants d'énoncés (cohésion), la cohérence n'est pas dépendante des marques linguistiques mais concerne l'interprétabilité du texte dans un contexte de communication.

A priori, la cohésion n'est pas une condition nécessaire et suffisante pour qu'une suite d'énoncés soit perçue comme cohérente. Le jugement de cohérence pour un énoncé donné par un récepteur dépend de la capacité de celui-ci à construire un rapport de plausibilité entre les faits dénotés par les énoncés. Ainsi, la suite : « Les oiseaux chantent. Le printemps arrive ». (exemple extrait de Charolles, 1986) est perçue comme cohérente sans aucune difficulté, alors qu'elle n'est ni cohésive, ni connexe. En revanche, il est facile de trouver des exemples de suites cohésives et connexes qui seront jugées non cohérentes et ne constituent pas un texte.

Pour certains théoriciens, il est inutile d'introduire une dichotomie entre cohésion et cohérence. L'une recoupant l'autre, il leur apparaît difficile de

faire le partage. Dans ce sens Charolles concentre son attention sur toutes les manifestations, reliant les différentes unités, de façon à établir l'ensemble des règles qui président à la cohérence d'un texte. En revanche, d'autres théories dont celle développées par Claire Blanche-Benveniste, Denis Lehman et Sophie Moirand concentrent leur intérêt sur la cohésion. Ils identifient, de façon systématique, les diverses relations qu'entretiennent les éléments textuels (relations entre les mots, entre les phrases, entre les paragraphes) comme relevant de la notion de cohésion.

Pour sa part, D. Maingueneau fait intervenir les deux notions ensemble en les reliant. Il dit en ce sens :

« En général, on considère que la cohésion résulte de l'enchaînement des propositions, de la linéarité du texte, alors que la cohérence s'appuie sur la cohésion mais fait aussi intervenir des contraintes globales, non linéaires, attachées en particulier au contexte, au genre de discours. [...] Analyser la cohésion d'un texte, c'est l'appréhender comme un enchaînement, comme une texture, [...] où des phénomènes linguistiques très divers font à la fois progresser le texte et assurent sa continuité par des répétitions. Mais un texte peut exhiber les signes d'une cohésion parfaite sans pour autant être cohérent. Pour qu'un texte soit dit cohérent, il doit être rapporté à une intention globale, [...] La cohérence passe aussi par l'identification du thème du texte, de quoi il traite, à l'intérieur d'un certain univers (fictif, historique, théorique ...) ». (1996 : 22)

De son côté, M. Charolles (in M-P. Péry-Woodley, 1993 : 65), opte pour l'articulation des deux notions, mais considère que la cohérence est le principe majeur. Pour lui, la cohérence gouverne l'interprétation des actions humaines, ce qui fait que, toute suite de phrases a des grandes possibilités d'être interprétable et interprétée comme un texte. Mais ce processus d'interprétation est coûteux et une fonction importante des marqueurs de cohésion est de réduire ce coût en guidant l'interprétation, d'où une valorisation de l'utilisation de ces marqueurs dans certains contextes lorsqu'il est souhaitable de minimiser la marge de liberté d'interprétation ou de maximiser la rapidité d'interprétation.

1.2.2. Généricité

La notion de *genre* est de plus en plus présente, tant en linguistique, qu'en classification textuelle, ou qu'en didactique. Le concept a ainsi perduré de l'Antiquité à nos jours, et s'est vu approprié et redéfini par maintes disciplines des sciences humaines et sociales.

De manière générale, on prend progressivement conscience que le genre, loin d'être une catégorie figée dans une typologie immuable, est un objet en constante mutation, qui émerge, évolue et disparaît selon les époques et les contextes. Les genres deviennent des objets à décrire, plus que des unités de classement.

Tout texte est donné dans un genre, et perçu à travers lui : aussi la langue est-elle actualisée dans des genres, mais comme le travail du grammairien consiste à s'en abstraire, il éprouve parfois des difficultés à en convenir.

Ainsi pour Laurent Fillietaz (2002), les *genres de textes* renvoient donc aux conditions de production du discours et aux attentes typifiantes qui caractérisent un ensemble potentiellement illimité d'activités langagières attestées dans une collectivité à une époque donnée. C'est pour cette raison que le classement obéit à une multitude de critères hétérogènes et débouche sur une infinité de catégories en perpétuelle évolution.

1.2.2.1. Conceptions théoriques de la généricité : genre de texte et genre de discours

Le genre apparaît comme une forme de comportement langagier relativement contrainte par la communauté des sujets parlants. Il permet à l'énonciateur d'inscrire ses paroles dans une situation donnée et dans un horizon d'attentes, celles des destinataires. Dans une optique socio-constructiviste, les genres sont des *outils* sémiotiques, historiquement forgés et socialement définis, objets de représentations, qui permettent d'agir dans une situation donnée en fonction des buts poursuivis, de l'interlocuteur, etc. (Vygotsky, 1935).

Jean-Paul Bronckart a choisi d'emblée de considérer les genres comme une question discursive :

« Le texte dans son ensemble, en tant qu'unité communicative étroitement articulée à une sorte d'activité générale et à une modalité concrète d'échange verbal. Les formes d'activités et les modalités d'échange étant extrêmement variables, les textes se distribuent en genres, ou en diverses formes globales se différenciant selon des critères externes : en tant que tel, un genre n'est pas reconnaissable à ses propriétés linguistiques (les propriétés d'un « roman », par exemple, varient considérablement selon leur taux de discours rapporté), mais à sa fonctionnalité praxéologique et socioculturelle, ainsi qu'au type de média qui le supporte ». (1996 : 18)

Pour sa part, J.M. Adam, reconnaît l'importance des genres : « au-delà de formes élémentaires de séquentialisation [...], des codifications sociales - génériques - sont à l'œuvre dans toute communication verbale » (1992 : 15), mais il écarte, temporairement, la problématique générique : « (la linguistique textuelle) opère une provisoire mise à l'écart des conditions socio-historiques de production des énoncés » (1992 : 15) et ce, au nom d'une linguistique résolument textuelle. Il dit, en effet à propos des genres que ce sont des « codifications qui, de toute évidence, ne relèvent pas d'une théorisation strictement linguistique et qu'il est bien obligé, de ce fait, d'écarter provisoirement de sa réflexion » (1992 : 15).

En revanche, M. Bakhtine, quant à lui, avait opté pour la notion de genre de discours (1979 : 265). Il conçoit le genre comme une combinaison de trois composantes : « thématique, compositionnel et stylistique » (1979 : 269).

Pour M. Bakhtine, il y a une véritable problématique des « genres du discours » pour lequel « On a toute une gamme de genres les plus répandues dans la vie courante qui présente des formes tellement standardisées que le vouloir - dire individuel du locuteur ne peut guère se manifester que dans le choix d'un genre [...] s'ils n'existaient pas, et si nous n'avions pas maîtrise ».

Selon lui, le genre est caractérisé par les trois traits suivants :

- ce qui est dicible à travers lui,
- la forme d'organisation de ce qui est dit,
- les moyens linguistiques mis en œuvre.

Se situant sur un autre plan, François Rastier considère le genre comme une catégorie reliant un texte à un type de discours (celui-ci compris comme pratique linguistique codifiée, associée à une pratique sociale donnée). Ce point de vue a encore permis à l'auteur de déplacer la recherche traditionnelle vers des questions de genre : « s'il existe des règles de bonne formation, elles sont relatives aux genres non à la textualité ».

Cet auteur ajoute qu'« aucun texte, aucune phrase même, a fortiori aucun énoncé n'échappe aux conventions d'un genre » (1989 : 38). Pour lui, le texte n'est pas une simple transmission d'informations, il est déterminé par sa pratique sociale. Et c'est pour cette raison qu'il affirme que « l'usage d'une langue est par excellence une activité sociale, si bien que toute situation de communication est déterminée par une pratique sociale qui l'instaure et la contraint » (1989 : 39).

Il souligne en outre que

« comme tout texte procède d'un genre, et tout genre d'un discours, il convient de rapporter, par une sémantique des normes - et non plus seulement de la « langue » -, la diversité des textes à la diversité des genres et des pratiques sociales. Si la description linguistique traditionnelle lisse les genres pour créer l'illusion d'une langue générale et neutre, le codage préalable des genres reste crucial pour restituer la diversité des normes et des usages ».

Le genre est un objet linguistique qui possède ses caractéristiques propres, et qui se prête par conséquent volontiers à certains types d'analyse. On note d'ailleurs que certaines théories, en privilégiant l'analyse de certains genres, ont finalement développé des modèles d'analyse générique - d'ailleurs particulièrement efficaces : il en va ainsi de la pragmatique anglo-saxonne, qui fonde la plupart de ses méthodes d'analyse sur le genre de la conversation.

Le genre est une notion centrale, un lieu de normes qui articule les linguistiques de la langue et de la parole.

Les genres peuvent donc être appréhendés comme des objets linguistiques multidimensionnels, définis par des faisceaux de critères. Ce sont, en effet, des entités à deux faces, l'une sociale et l'autre linguistique, ce qui rend leur analyse complexe. On comprend là pourquoi la question des genres a intéressé tant de disciplines et d'approches différentes : s'ils concernent bien entendu la linguistique, les genres peuvent être abordés selon des points de vue fort différents, tant sociologique, qu'anthropologique ou psychologique, et inspirer de nombreux axes d'analyse pluri ou inter-disciplinaires.

1.2.2.2. Le genre et l'enseignement des textes

Les genres proposant des formes textuelles plus ou moins prototypiques, facilement repérables et étant associés à des situations déterminables, peuvent fournir le matériau à une réflexion sur leurs conditions d'utilisation, sur leur appropriation dans une interaction et avoir un usage didactique.

La reconnaissance et la prise en compte des genres est donc une étape nécessaire dans l'analyse des textes. Le genre, comme le note J-F. Halté (1989), est un lieu carrefour : lieu de l'investissement de toutes les dimensions, lieu de leur différenciation, lieu donc, à ces égards, « intéressant » pour la recherche, c'est aussi, dans les pratiques d'enseignement, un moyen commode d'entrer dans la problématique de différents types de textes.

Parce que les genres sont, selon B. Schneuwly (2001 : 83), un « objet d'enseignement » de la langue, maternelle ou étrangère, ils sont liés aux compétences lectorales ou scripturales des apprenants autant que les types de textes car ils

« constituent des modèles heuristiques, des instruments de connaissances et d'analyse de l'acquisition-développement de la compétence discursive et textuelle dont les praticiens auraient tort de se priver » (K. Canvat, 1996 : 25).

Parce qu'alors que les genres sont l'« horizon d'attente » pour la lecture et servent d'« unité intégrante de l'enseignement-apprentissage » (K. Canvat, 1996), les types de textes sont contrôlés par un genre à qui ils appartiennent, et peuvent servir de sous-unités de l'enseignement-apprentissage. Les types de textes ne sont donc valables « pédagogiquement » qu'à travers les genres spécifiques.

Conclusion

Nous admettons donc que tout texte a une structure permettant d'établir son organisation et sa cohérence ce qui permet de le catégoriser par type. Néanmoins, et quelles que soient les théories avancées en matière de classement textuel, il n'en demeure pas moins que la typologie textuelle reste tributaire des facteurs liés à l'énoncé, à la situation de communication et au contexte. Par ailleurs, si l'organisation séquentielle a, longtemps dominé les courants de la linguistique textuelle pour pouvoir classer les textes en séquence dominante, les études récentes font prévaloir les faits linguistiques observables pour typologiser les textes. C'est là que la notion d'intention communicative, de genre et de structure de texte émergent et s'imposent afin de catégoriser les textes pour procéder à leur classement.

Bibliographie

Adam, J.M. 1992. *Les textes : types et prototypes*. Paris : Nathan.

Bakhtine, M. 1984. *Esthétique de la création verbale*. Paris : Gallimard.

Beaugrande de, R. et Dressler, W. 1981. *Introduction to texts linguistics*. London : Longman.

- Bronckart, J.P. 1996. *Activité langagière, textes et discours. Pour un interactionnisme socio-discursif*. Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- Charolles, M. 1978. *Introduction aux problèmes de la cohérence des textes*. In : *Langue française*, n° 38.
- Coirier, P., Gaonac'h, D., Passerault, J.M. 1996. *Psycholinguistique textuelle : Approche cognitive de la compréhension et de la production des textes*. Paris : Armand Colin.
- Enkvist Nils, E. 1982. *Impromptu speech: A symposium*. Äbo : Äbo Akademi.
- Fernandez, M.M.J. 1987. *Traduction et vulgarisation scientifique*. Acte du 2^{ème} colloque contrastif, Paris : CNRS.
- Lundquist, L. 1980. *La cohérence textuelle : syntaxe, sémantique, pragmatique*. Kobenhavn : Nyt Nordisk Forlag, Arnold Busck.
- Mangueneau, D. 1996. *Les termes clés de l'analyse du discours*. Paris : Seuil.
- Pery-Woodley, M. 1993. *Les écrits dans l'apprentissage, clés pour analyser les productions des étudiants*. Paris : Hachette.
- Rastier, F. 1989. *Sens et textualité*. Paris : Hachette.
- Rastier, F., Cavazza, M., Abeillé, A. 1994. Sémantique pour l'analyse. *De la linguistique à l'Informatique*. Paris : Masson.
- Reinhart, T. 1981. « Conditions for text coherence ». *Poetics Today* 1, pp. 161-180.
- Carter-Thomas, S. 2000. *La cohérence textuelle, pour une nouvelle pédagogie de l'écrit*. Paris : L'Harmattan.
- Van Dijk, T.A. 1973. *Sémiotique narrative et textuelle*. Paris : Larousse, Collection L- Université.
- Vandendorpe, C. 1992. *La lecture et l'écriture, Enseignement et apprentissage*. Montréal, éd Logiques.